

PROTOCOLE DE KYOTO A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Présentation Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DGEMP, modifié le 19/01/2006)

Le Sommet de la Terre, à Rio en 1992, a marqué la prise de conscience internationale du risque de changement climatique. Les états les plus riches, pour lesquels une baisse de croissance semblait plus supportable et qui étaient en outre responsables des émissions les plus importantes, y avaient pris l'engagement de stabiliser en 2000 leurs émissions au niveau de 1990. C'est le Protocole de Kyoto, en 1997, qui traduit en engagements quantitatifs juridiquement contraignants cette volonté.

Les gaz à effet de serre concernés sont :

- le gaz carbonique ou dioxyde de carbone (CO₂) provenant essentiellement de la combustion des énergies fossiles et de la déforestation,
- le méthane (CH₄) qui a pour origine principale l'élevage des ruminants, la culture du riz, les décharges d'ordures ménagères, les exploitations pétrolières et gazières,
- les halo carbures (HFC et PFC) sont les gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation et la production de froid, les gaz propulseurs des aérosols,
- le protoxyde d'azote ou oxyde nitreux (N₂O) provient de l'utilisation des engrais azotés et de certains procédés chimiques,
- l'hexafluorure de soufre (SF₆) utilisé par exemple dans les transformateurs électriques.

Les pays signataires dits «de l'annexe» (les pays développés ou en transition vers une économie de marché comme la Russie) ont accepté globalement de réduire de -5,5% leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 par rapport au niveau atteint en 1990.

Parmi ces pays, les États-Unis ont accepté une réduction de 7%, le Japon de 6% et l'Union européenne de 8%. A la suite de cet engagement, l'Union européenne a estimé nécessaire de procéder à une répartition de la charge de cet objectif entre les quinze États membres. A l'horizon 2008-2012, la France devra donc stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990.

L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto intervient dès lors qu'au minimum 55 pays Parties à la Convention sur les changements climatiques auront déposé leurs instruments de ratification. Parmi ces pays, devront figurer des pays développés dont les émissions de dioxyde de carbone représentaient en 1990 au moins 55% des émissions totales de ces pays à la même date.

En novembre 2005, la Russie a ratifié à son tour le Protocole de Kyoto. Néanmoins les États-Unis, qui à eux seuls émettent 30 à 35% du total des gaz à effet de serre d'origine humaine, ont décidé en 2001 de ne pas ratifier le Protocole. La mise en œuvre effective est désormais acquise et interviendra officiellement le 16 février 2005.

Les engagements souscrits par les pays développés sont ambitieux. Pour faciliter leur réalisation, le protocole de Kyoto prévoit, pour ces pays, la possibilité de recourir à des mécanismes dits " de flexibilité " en complément des politiques et mesures qu'ils devront mettre en œuvre au plan national.

Ces mécanismes sont au nombre de trois :

- les " permis d'émission ", cette disposition permet de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés ;
- la " mise en œuvre conjointe " (MOC) qui permet, entre pays développés de procéder à des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en dehors de leur territoire national et de bénéficier des crédits d'émission générés par les réductions ainsi obtenues ;
- le " mécanisme de développement propre " (MDP), proche du dispositif précédent, à la différence que les investissements sont effectués par un pays développé, dans un pays en développement.

ANNEXE B

PARTIE	ENGAGEMENT CHIFFRES <i>de limitation ou de réduction des émissions (en % des émissions de l'année ou de la période de référence)</i>
<i>Allemagne</i>	92
<i>Australie</i>	108
<i>Autriche</i>	92
<i>Belgique</i>	92
<i>Bulgarie</i>	92
<i>Canada</i>	94
<i>Communauté européenne</i>	92
<i>Croatie</i>	95
<i>Danemark</i>	92
<i>Espagne</i>	92
<i>Estonie</i>	92
<i>Etats-Unis</i>	93
<i>Russie</i>	100
<i>Finlande</i>	92
<u>France</u>	<u>92</u>
<i>Grèce</i>	92
<i>Hongrie</i>	94
<i>Irlande</i>	92
<i>Islande</i>	110
<i>Italie</i>	92
<i>Japon</i>	94
<i>Lettonie</i>	92
<i>Liechtenstein</i>	92
<i>Lituanie</i>	92
<i>Luxembourg</i>	92
<i>Monaco</i>	92
<i>Norvège</i>	101
<i>Nouvelle-Zélande</i>	100
<i>Pays-Bas</i>	92
<i>Pologne</i>	94
<i>Portugal</i>	92
<i>République Tchèque</i>	92
<i>Roumanie</i>	92
<i>Royaume uni</i>	92
<i>Slovaquie</i>	92
<i>Slovénie</i>	92
<i>Suède</i>	92
<i>Suisse</i>	92
<i>Ukraine</i>	100